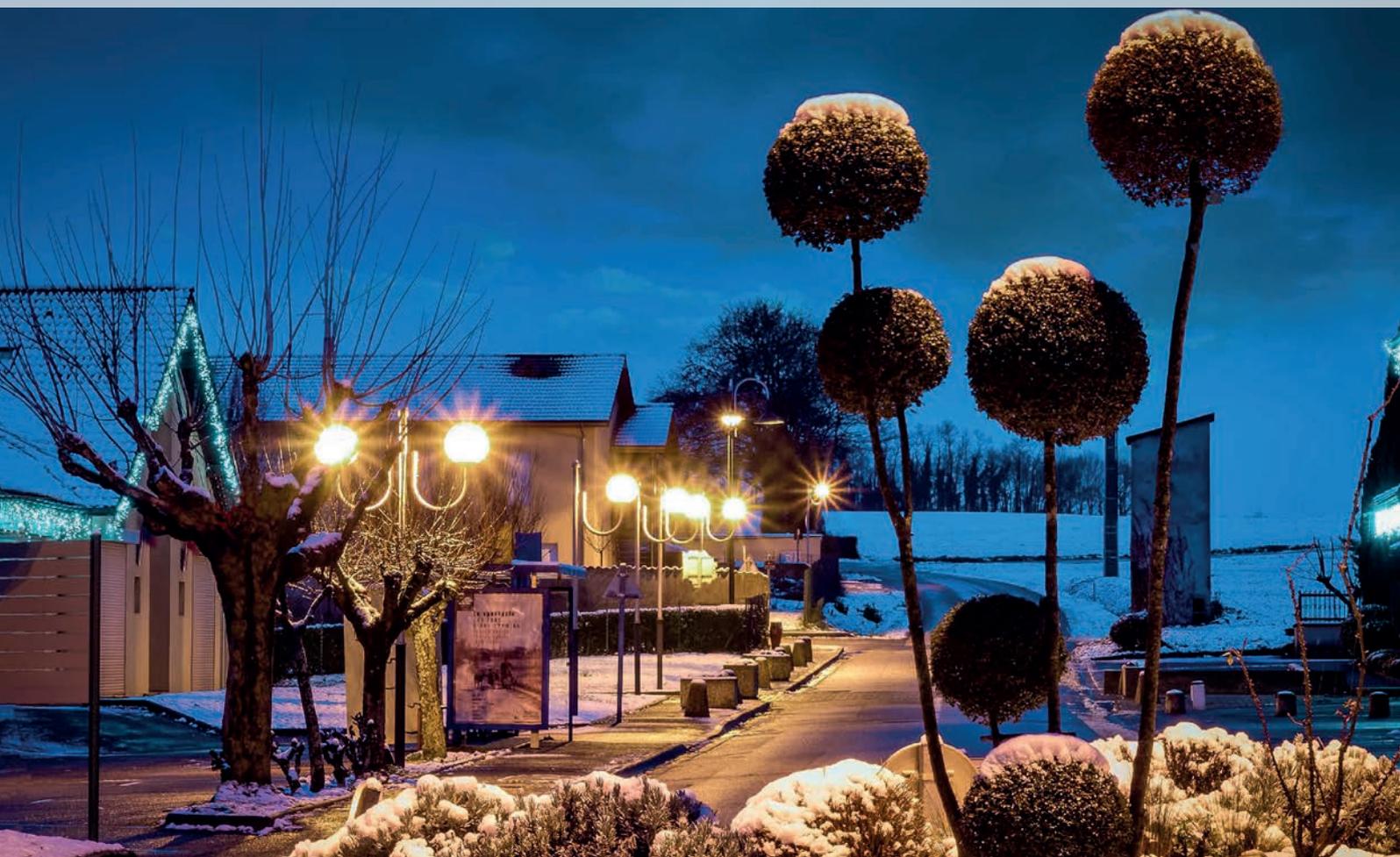




Les Nouvelles d'

A N T H O N

Bulletin **municipal** 2018



TOUS TRANSPORTS, TOUTES DISTANCES...

TAXI 
ANTHON

Transport Médical Assis
Conventionné CPAM et caisses
Transport Aéroports, Gares,
Transferts ski, VIP Business...

Commune d'Anthon
taxi-anthon@hotmail.com

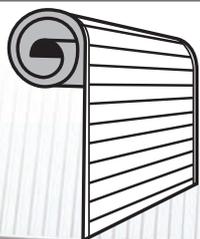
07.75.00.00.01

ENTREPRISE

BRANDO
Décorateur de Jardins

Z.A. Serpollières
38460 St. Romain de Jalionas

06 84 39 33 85



STE SIRF

Julien Pierrard

Dépannage sous 48h
sur tout le grand LYON

VOLETS ROULANTS • STORES EXT. & INT.
MENUISERIES ALU & PVC • PORTES DE GARAGE
RÉPARATIONS • MOTORISATIONS • INSTALLATIONS

04 78 31 12 28

259 rue des Chartinières - Parc du Colvert 01120 DAGNEUX
Email : sirf.pierrard@orange.fr - Site : www.sirf-pierrard.fr

RoRo Pizza

LIVRAISON A DOMICILE

A EMPORTER

38280 VILLETTE D'ANTHON

04 72 45 77 16

Du Mardi au Samedi 11h30 - 13h30 et 17h30 - 21h30
Le Dimanche 17h30 - 21h30

AFTRAL
Apprentissage de la formation en Transport et Logistique

NOS MISSIONS :

- Information des jeunes, des familles et des prescripteurs.
- Formation des jeunes et des adultes du CAP à BAC+5 (temps plein et alternance).
- Développement des compétences des salariés des entreprises (perfectionnement et reconversion).

**NOTRE
SAVOIR-FAIRE :**

Management/gestion, techniques d'exploitation (Matières Dangereuses, Sécurité, Développement durable),
conduite poids lourds et transport de voyageurs, conduite d'engins de manutention, de levage
et engins de chantier, transport multimodal et international, déménagement, ambulanciers...

AFTRAL 04 78 02 58 58 www.aftral.com

Rue des Saphirs • 38280 VILLETTE D'ANTHON

de services
de proximité
de résultats

**PORTES
OUVERTES
SAMEDI 10 MARS
9H-17H**

Si la formation professionnelle est un levier essentiel de l'emploi dans le Transport et la Logistique, ce secteur est encore trop peu connu du public qui ignore la richesse des métiers, les nombreuses perspectives d'emploi, et les filières de formations pour y accéder : Temps plein, Alternance (Contrats d'apprentissage ou de professionnalisation), du C.A.P. à BAC +5, la palette est large en AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.

C'est pourquoi, **AFTRAL**, référent de la formation Transport Logistique depuis près de 60 ans, organise chaque année des JOURNÉES PORTES OUVERTES :

**RENCONTRONS-NOUS SAMEDI 10 MARS 2018,
DE 9H À 17H À AFTRAL VILLETTE D'ANTHON**

Différentes activités vous seront proposées : simulateur de conduite poids lourd, baptêmes de conduite car, camion, chariot, expositions de véhicules anciens, mini-conférences,...

Vous pourrez échanger avec les stagiaires en formation et les enseignants présents et découvrir nos infrastructures de formations accessibles près de chez vous.

www.aftral.com Tél. 04 72 02 58 58

■ Edito du maire

Edito du maire p.5

■ Situation financière de la commune

Analyse financière du percepteur p.6

Conclusion de la commission finances p.10

■ Commissions municipales

Mot du conseil municipal p.11

Bibliothèque Municipale Henri Bodet p.13

Scolaire / Périscolaire p.14

Urbanisme p.19

Bâtiments / Voirie p.21

Environnement p.23

CCAS p.24

■ Associations

Association paroissiale p.26

Amicale d'Anthon p.27

ADENI p.28

Anciens Combattants p.30

Commémoration 11 novembre,
poèmes CP/CE1 et CM1/CM2 p.31

AICA p.32

Sou des Ecoles p.33

Potes d'Antan p.34

Buena Vibra p.34

Téléthon Anthon 2017 p.35

Calendrier des manifestations 2018 p.36

■ C'est d'actualité

Plan Communal de Sauvegarde p.37

Modifications des horaires de ramassages
des poubelles jaunes et des ordures ménagères p.37

Dématérialisation dans le traitement des dossiers
d'immatriculation des véhicules et des permis
de conduire p.38

Recensement p.40

Taxi Anthon p.41

PACS en mairie p.41

Pompiers p.42

■ Etat civil p.43

■ Renseignements utiles p.43

« Les nouvelles
d'Anthon »
sont consultables
sur notre site :
www.mairie-anthon.fr

Bulletin municipal Anthon 2018

Directeur de publication : Bruno Bon

Réalisation : Michel Brivet, Cédric Camp

Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon

Photos : Mairie, associations, particuliers avec leur accord.

Photo de la couverture : Pierre-Marie Oudot

Edition/Régie publicitaire : ACC Editions.
Reproduction interdite. Modèle déposé.

Impression : Imprimerie ICA

Mise en page : http5000

Dépôt légal : 2018. Imprimé en France.



**PARTICULIERS
COLLECTIVITÉS
INDUSTRIE**

*Terrassements
Assainissements
Aménagements Abords Villas
Démolition - V.R.D.
Viabilité lotissements*

93, rue des Mésanges - 38230 Villette-d'Anthon
Tél. 04 78 31 26 00 - Fax 04 72 02 23 39 - www.vittontp.com

VRS

Tél. : 04 72 02 42 73 Mail : vrs.villettoise@orange.fr
39 Rue des Emeraudes - 38 280 VILLETTE D'ANTHON

Spécialiste du redressage et de la Soudure
Redressage châssis Poids Lourds - Géométrie
Travaux mécano soudure sur engins TP
Soudure aluminium
Sablage - Peinture
Fourniture et remplacement Flexibles
Intervention sur site

Vente matériels - Carrossage - Location Gourdon

GRUE



COX



BERNARD 

Spécialiste Irrigation
Tracteurs
Matériels Espaces Verts
Ventes - Réparations

MATÉRIELS AGRICOLES



P.A. des Prés Seigneurs - BP 60133 - 01124 DAGNEUX cedex
Tél. 04 78 06 15 26 - Fax 04 78 06 59 44

Succursale : 3 rue Nicephore Niepce - 38550 SAINT MAURICE L'EXIL
Tél. 04 74 86 27 40 - Fax 04 74 86 57 66

contact@bernard-agri.com - www.bernard-agri.com

DECHANOZ SAS
CARRIERE - TRAVAUX PUBLICS

ENTREPRISE & PARTICULIER



Vente de sable et gravier - Terrassement
Démolition - Voirie - Adduction d'eau
Abords villas

38460 ST-ROMAIN-DE-JALIONAS
Tél. 04 78 32 70 45 - 04 78 32 73 82 - Fax 04 72 05 85 20
dechanoz.felix@wanadoo.fr

CABINET
BLIN 
Géomètre-Expert
Successeur du Cabinet WALTZ

PLANS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERS - IMPLANTATIONS - NIVELLEMENTS
ETUDE VRD - LOTISSEMENTS - BORNAGES - COPROPRIETES

47, rue Centrale - B.P. 78
69360 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
Téléphone 04.78.02.73.98 Télécopie 04.78.02.94.07
E-Mail : cabinet.blin@orange.fr

Ouvert 7j/7
6h - 23h



**Musculation
Cardio
Training**

PRIX IMBATTABLE
1^{ère} séance d'essai gratuite
Ambiance familiale et conviviale

LS-SPORT

04 78 32 38 16

Chemin de la Plaine - 38230 Chavanoz

FACEBOOK : LS-SPORTDAVID

Anthonoises, Anthonois

Une année supplémentaire vient de s'écouler, et nous voilà déjà à mi-mandat (à moins que les élections municipales ne soient repoussées d'un an, en 2021, mais rien n'est encore arrêté...).

A l'heure où j'écris cet éditto, les débats et les polémiques font rage autour de la baisse des dotations de l'état, la suppression des emplois aidés, la suppression de la taxe d'habitation,..., et la situation financière de nos collectivités.

A ce marasme ambiant, à cet avenir incertain, je préfère opposer une vision plus optimiste, celle de notre commune d'Anthon : un village qui se développe, avec de nouvelles constructions (un recensement de population aura lieu début 2018), le maintien de la 5^e classe de notre école Albert Ober, des équipements de qualité avec tout récemment l'extension du cimetière, des associations et des bénévoles dynamiques qui animent notre quotidien (j'ai eu l'occasion de les remercier en décembre), un conseil municipal qui a des projets (réfection de l'éclairage public avec du matériel « led », travaux de voirie, aménagement de la scène de la salle Emile Blasquez, équipement de 4 classes en tableau interactif, travaux d'assainissement et eaux pluviales...).

Et les finances dans tout cela ? Et bien à Anthon, nous sommes habitués à faire des efforts de gestion, à ne faire qu'en fonction de nos moyens, même si cela est de plus en plus dur ! Je soulignerai cependant que si nous pouvons réaliser encore aujourd'hui des investissements, nous le devons en grande partie à la solidarité des Communes membres de notre Communauté de Communes envers notre petite collectivité. En effet, le fonds de concours dont nous bénéficions finance la moitié de la part des investissements restant à notre charge (après déduction des subventions, quand il y en a). Cette aide nous est très bénéfique en cette période délicate...

Enfin, pour aborder 2018 de manière positive, je ne parlerai pas des incivilités sur notre commune, mais je ferai le vœu d'une année « citoyenne » pour chacun d'entre nous. Que le respect des règles de citoyenneté, de bon voisinage ou simplement de bon sens, contribue au bien vivre ensemble à Anthon.

Alors pour 2018, bonne santé, et bonne année citoyenne !

Et bonne lecture...

le maire,

Bruno Bon



© Photo : Alain JANIEC, club photo

ANALYSE FINANCIÈRE DU PERCEPTEUR

Le bulletin municipal est l'occasion de vous communiquer la situation financière par l'intermédiaire de l'analyse rédigée par le percepteur. Elle sera suivie de la conclusion de la commission finances.

En 2016, l'évolution des produits reste bien orientée grâce à une progression de la fiscalité (base et taux) et ce, en dépit d'une **forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat**. La commune a fait un effort significatif pour contenir ses charges de fonctionnement après une forte hausse de 9,23% en 2015. Pour cette année les charges ont diminué de 0,62% malgré une nouvelle dépense de 21 006€ au titre du contingent incendie

(auparavant prise en charge par la Communauté de Communes). La commune a pu compenser la baisse des dotations de l'Etat et le poids de cette nouvelle dépense en augmentant légèrement les taux de sa fiscalité mais également **grâce à une gestion maîtrisée de ses charges**. Au final, elle parvient à améliorer sa Capacité d'Auto Financement (CAF) brute et à dégager une CAF nette d'un niveau certes modeste (inférieure à la moyenne nationale) mais en augmentation de 11,48%. Par ailleurs, l'endettement de la commune d'Anthon est d'un niveau inférieur à celui de la moyenne, ce qui lui offre une marge de manœuvre pour de nouveaux investissements.

■ Stabilité des produits

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 620 641€ au titre de 2016, soit une augmentation de 0,10% par rapport à 2015. Ses produits se composent principalement des recettes issues de la fiscalité directe locale (50%) et des dotations de l'Etat (36%). **Cette structure a évolué au cours de la période avec une part de fiscalité plus importante (+8 points sur 5 ans) et une part diminuée des dotations de l'Etat (- 21,74%).**

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales nettes du reversement au Fonds National de Garantie Individuel (FNGIR) de Ressources (96 860€), s'élèvent à 278 345€ et progressent de 6,39% sous l'effet principal du dynamisme des bases (revalorisation de 1% pour 2016) et l'augmentation des taux des taxes foncière et d'habitation en 2016. Les produits des taxes ménage (taxes d'habitation et foncière) et de la cotisation foncière des entreprises sont en hausse de 6%, passant de 315 487€ à 334 366€. S'agissant des impôts pour lesquels la commune n'a pas de pouvoir de taux (Cotisation sur la Valeur Ajoutée et Imposition Forfaitaires sur les Entreprises), leur montant a diminué de 23%.

Les autres impôts et taxes s'élèvent à 34 785€. Ils se

composent de la taxe sur les pylônes électriques pour 6762€ et surtout de la taxe additionnelle aux droits de mutations pour 34 523€ (+6,34%).

Les dotations

Les dotations et participations de l'Etat s'élèvent à 225 517€, **en baisse de 1,48%**. Elles représentent 36% du total des recettes de la commune. **L'ensemble de la DGF diminue de 2,49%** et s'élève à 172 990€. Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la contribution demandée aux collectivités au redressement des finances publiques. Au total, le produit des dotations par habitant reste inférieur à la moyenne nationale (214€ contre 277€).

Les autres produits

Les autres produits courant et exceptionnels (14% du total) s'élèvent à 81 989€, en baisse de 12,45%. Ils sont composés principalement des différents droits des services périscolaires (cantine et garderie pour un montant de 41 195€ qui viennent ainsi atténuer les charges générées par ces services), des loyers pour 8 314€, de l'indemnité compensatrice versée par le SYPENOI de 14 416€ au titre du captage des eaux et du remboursement de frais de personnel du budget annexe «Eau» pour 10 000€.

■ La fiscalité directe locale

La fiscalité directe locale représente 44,84% des recettes réelles de fonctionnement de la commune (+6% par rapport à 2015), **demeurant la première ressource financière (devant les dotations d'Etat)**. Net du reversement au FNGIR, le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 278 345€ (+6%) en 2016.

Les bases de la commune sont moins élevées que celles de la moyenne nationale (1067€/hab contre 2085€ pour la TH, 691€/hab contre 1 757€ pour la TFB, 19€/hab contre 50€ pour la TFNB et 173€/hab contre 599€ pour la CFE).

Le nombre de logements imposés à la taxe d'habitation est de 418 en 2016 (dont 11 en tant que résidences secondaires) contre 415 en 2015.

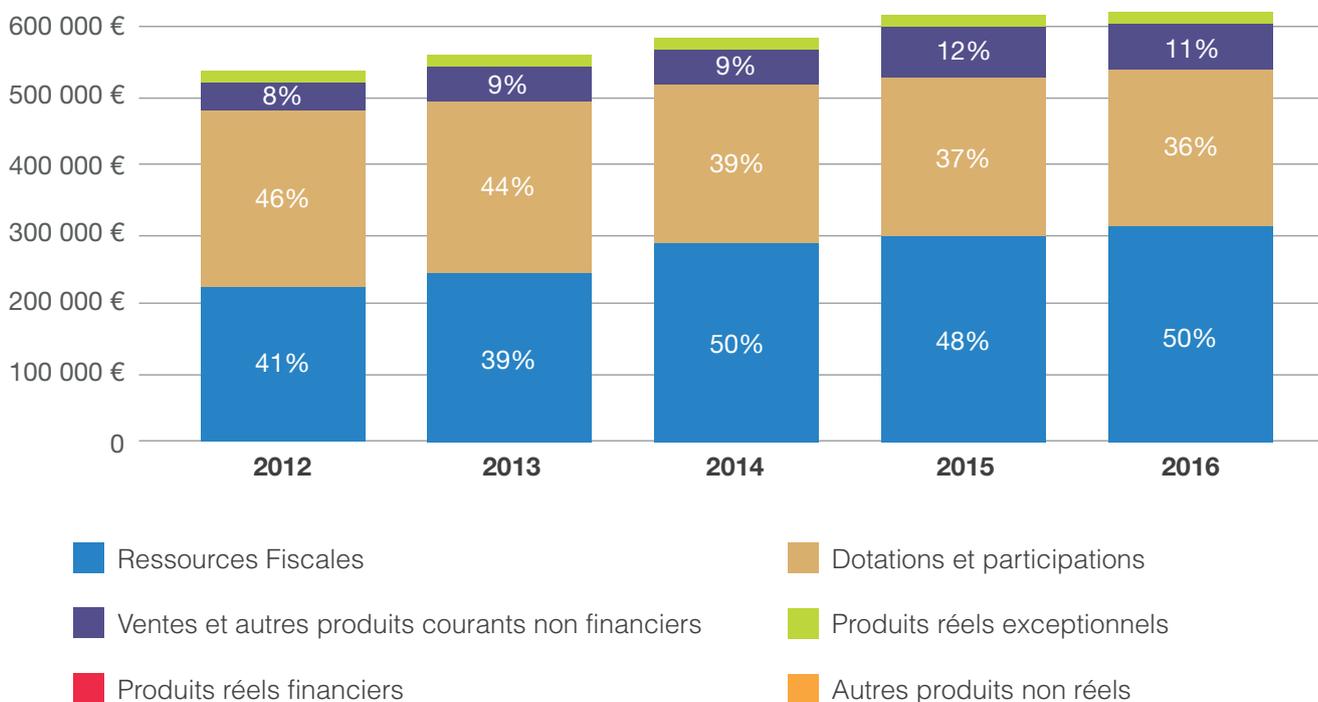
La commune d'Anthon ne dispose donc pas sur ce plan, de bases de manœuvre pour accroître le produit de sa fiscalité sans recourir à une augmentation de ses taux d'imposition.

Afin de préserver sa capacité d'autofinancement tout en faisant face à de nouvelles charges de fonctionnement, la commune a procédé à une légère augmen-

tation des taux d'impositions des taxes d'habitation et foncière bâtie. Les taux votés restent supérieurs aux taux moyens pratiqués par les communes de même taille au niveau national (à l'exception de celui de la taxe d'habitation) mais se situent globalement à un niveau inférieur à ceux pratiqués au niveau départemental :

- Le taux de la TH **qui est la principale recette fiscale de la commune** passe de 13,23% à 13,89%. Son taux reste toutefois inférieur à celui de la moyenne départementale (20,62%), régionale (16,80%) et nationale (16,15%).
- Le taux de la taxe foncière bâtie augmente également et passe de 17,32% à 17,87%. Il reste inférieur à celui de la moyenne départementale qui est de 25,97% mais se situe au-dessus de la moyenne régionale (15,75%) et nationale (13,96%).
- Le taux de la taxe foncière non bâtie reste inchangé à 52,34%.
- Le taux de la CFE est de 20,37%.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



■ Stabilité des charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 532 608€ en 2016 contre 535 889€ en 2015, **soit une quasi stabilité**. Elles représentent 506€ par habitant pour une moyenne nationale de 689€. La forte hausse des subventions et contingents versés (+103%) a été compensée par la diminution des autres postes de dépenses.

Les frais de personnel : ils représentent 46% du total des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui constitue le premier poste de dépenses. Après une forte hausse enregistrée en 2015 due principalement à la progression des effectifs de la filière animation et périscolaire (effet des TAP), les frais de personnel se sont stabilisés. Ils atteignent 247 166€ contre 249 473€, et ce, malgré la revalorisation du point d'indice appliquée au 1er Juillet 2016. Par habitant ce poste se situe à un niveau inférieur à celui de la moyenne (235€ contre 281€).

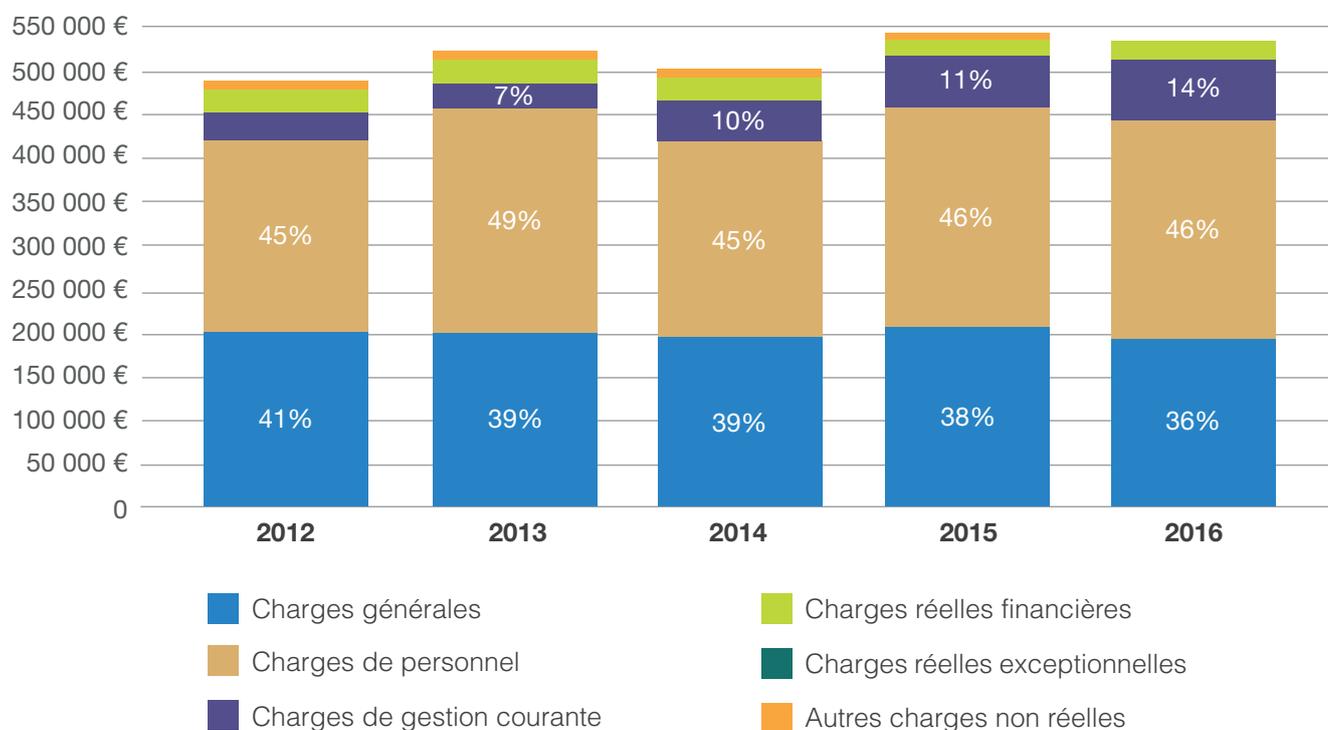
Les autres charges à caractère général : ce poste est composé des achats, fournitures, services. Il s'agit du deuxième poste de dépenses (36% des charges de la commune) et s'élève à 192 116€. Après une hausse

de 7,50% en 2015, **il diminue de 6,59%, ce qui témoigne des efforts de la commune pour maîtriser ses coûts**.

Les charges de gestion courantes : elles s'élèvent à 73 335€, elles représentent 14% du total des dépenses réelles. Ce poste comporte principalement les contingents et participations obligatoires qui résultent des conventions passées avec les partenaires ainsi que les subventions versées à différentes associations. La forte progression enregistrée en 2016 (+24%) s'explique par le transfert des participations au service incendie par la Communauté de Communes aux communes membres à compter de cette année.

Les frais financiers : ils enregistrent une baisse de 7,13% pour atteindre 19 044€ en 2017. Cette diminution est liée à celle de l'encours de la dette en absence d'emprunts nouveaux souscrits depuis 2012. Ce poste ne représente que 3,55% du total des dépenses et 18€ par habitant contre 415€ pour la moyenne départementale et 30€ pour la moyenne nationale.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



■ La Capacité d'Autofinancement

En raison d'une faible évolution des charges et des produits, enregistrée cette année, la CAF brute se maintient au même niveau. Elle s'élève à 88 033€ contre 84 099€ en 2015. Le niveau de la CAF brute de la commune lui permet de faire face sans difficulté au remboursement de sa dette en capital (38 061€ en 2016). Sa CAF nette du remboursement du capital

des emprunts est par conséquent positive sur l'ensemble de la période. Elle s'élève à 49 972€. Elle se situe à un meilleur niveau par rapport à la moyenne nationale (48€ par habitant contre 103€) compte tenu de son faible endettement et laisse à la commune une marge de manœuvre pour autofinancer une part de ses dépenses d'investissement.

■ Les investissements et leur financement

Après avoir enregistré une politique d'investissement particulièrement dynamique au cours de l'exercice 2011, la commune d'Anthon semble avoir opéré une pause au niveau de son rythme d'investissement. En 2016, la commune a encore diminué ses dépenses. Avec 22 838€ de dépenses d'équipement, elle affiche un effort d'investissement très modeste de l'ordre de 22€ par habitant contre 310€ pour la moyenne nationale. Les investissements réalisés en 2016 n'ont pas

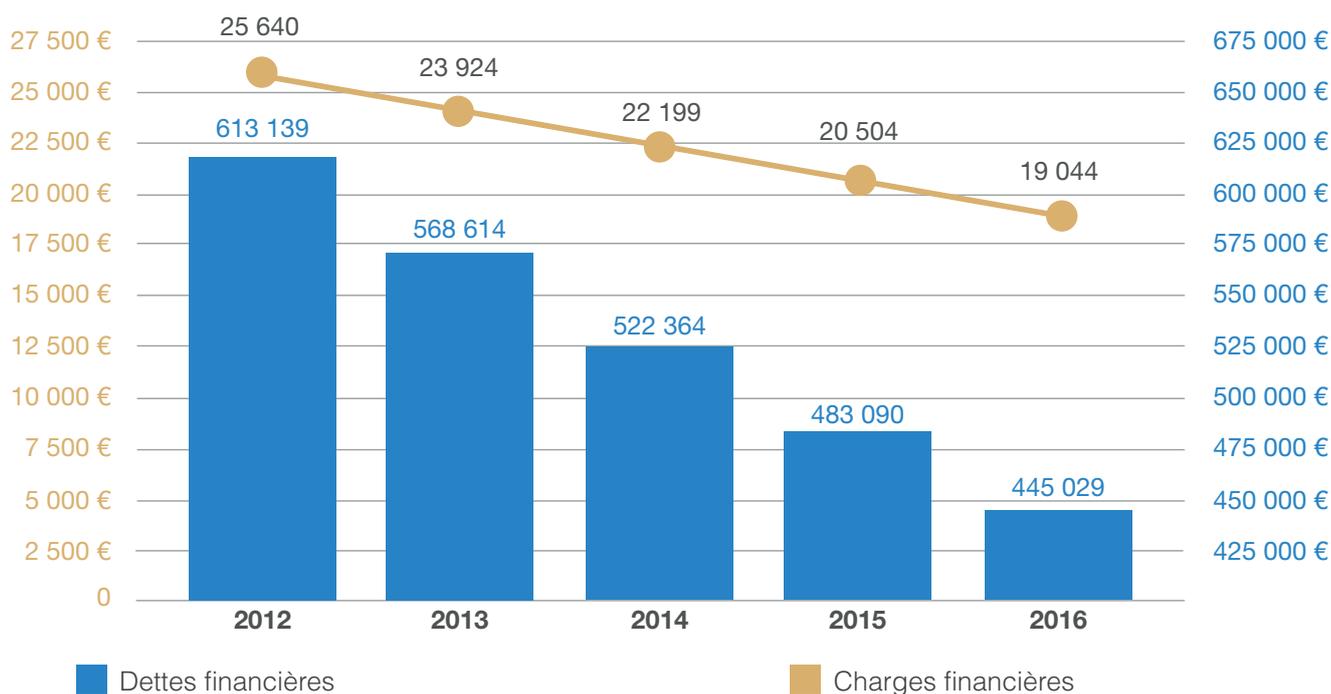
rendu nécessaire le recours à l'emprunt. Le financement disponible de la commune se compose de la CAF nette pour un montant de 49 972€ et des dotations perçues pour un montant de 26 422€, soit un total de 76 394€. Ce financement a permis de couvrir la totalité des dépenses d'équipement (22 838€). Ses réserves apparaissent modestes mais suffisantes pour pallier à tout risque de problème de trésorerie.

■ L'endettement

Par rapport à 2012, l'encours de la dette **enregistre une baisse constante** (-27,42%). Au 31 décembre 2016, il s'élève à 445 030€ et représente 423€ par habitant. L'endettement de la commune rapporté au nombre d'habitants est nettement inférieur à la moyenne nationale des communes de strate identique (697€ par habitant). La baisse de l'encours de la

dette a pour conséquence de restaurer les marges de manœuvre de la commune d'Anthon, eu égard à sa capacité à dégager une CAF brute d'un niveau correct. **Anthon est donc en capacité de financer ses programmes d'investissements en recourant de nouveau à l'emprunt.**

Evolution des dettes et des charges financières



CONCLUSION DE LA COMMISSION FINANCES par Cédric Camp

Le bulletin municipal de 2017 mettait en évidence la difficile équation qu'est l'équilibre du budget communal face à une diminution constante des dotations et aux nouvelles charges imposées aux communes. L'analyse financière du percepteur vient confirmer le constat émis l'année passée.

La conclusion sur la situation financière de la commune en 2016 est donc similaire à celle de 2015. Les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer (-14% sur les 5 dernières années) à tel point que la fiscalité devient notre premier vecteur de produits (50% des produits contre 38% pour les dotations), écart s'amplifiant sur les 5 dernières années. De ce fait, nous avons effectué des efforts importants dans la réduction de nos dépenses avec une diminution des charges courantes de 7% (deuxième poste de dépense derrière la rémunération du personnel municipal). Toutefois, nos efforts ont été grandement limités par de nouvelles charges imposées à notre commune (transfert de la compétence incendie, interdiction des produits phytosanitaires, TAP,...) entraînant In Fine une diminution de nos dépenses de seulement 0,62%.

Comme nous l'avons indiqué en 2017, notre unique marge de manœuvre concernant nos produits provient de notre fiscalité locale. Afin de préserver notre équilibre financier, nous avons pris la responsabilité (et ce malgré nos efforts de réduction des charges) d'augmenter modérément les taux de nos taxes d'habitation et foncière en 2016. La fiscalité locale étant notre première ressource, nous pouvons légitimement imaginer l'effet non négligeable pour nos finances que représentera la suppression de la taxe d'habitation. En effet, 21% de nos ressources seront amenées à disparaître...

En 2016, nous avons poursuivi les efforts de gestion entamés les années précédentes avec une réduction de nos charges mais également en modérant nos investissements. Cette rigueur de gestion nous a permis de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour des investissements futurs malgré une marge de manœuvre limitée.

Cette année, afin de moderniser et d'améliorer nos équipements, nous avons décidé de procéder à de nouveaux investissements : agrandissement du cimetière, équipement des 4 classes en tableau numérique,... Lors de notre précédent bulletin, nous vous indiquions que nous ne pourrions investir qu'en déterminant le juste équilibre entre les subventions, le recours à la dette et l'autofinancement. C'est ce que nous avons réalisé en contractant un emprunt (nous avons profité des taux bas), mais surtout en bénéficiant du fonds de concours provenant de la Communauté de Communes, venant financer la moitié des investissements restant à notre charge. Le solde de ces investissements étant financé par nos ressources propres. Nous pouvons donc constater l'importance de la solidarité intercommunale...

Pour conclure, nous avons réalisé des investissements en 2017 car nous bénéficions encore de capacités suffisantes, capacités risquant de s'épuiser à l'avenir du fait du matraquage sans précédent que connaissent les communes. Notre rigueur de gestion risque donc d'être insuffisante pour assurer l'équilibre des finances de la commune dans le futur....

H. SAUZET TP

Terrassement - Travaux publics

VRD - Piscines - Cours - Puits perdus - Enrochement
Location d'engins avec chauffeur
Particuliers et professionnels

6, Rue des Aulnes - 38280 VILLETTE D'ANTHON

Port. 06 12 64 09 31 - Fax 04 72 02 24 84 - E-mail : sauzet.herve@wanadoo.fr

■ Les envahisseurs - le retour !

Non, ce n'est malheureusement pas le titre d'un mauvais film, mais bien ce que nous avons vécu pour le deuxième été consécutif...

En effet, dimanche 30 Juillet, en début d'après-midi, une cohorte de caravanes de gens du voyage a envahi notre stade municipal.

Communément appelés gens du voyage, il s'agit ici en réalité d'une mission évangélique. Il faut savoir que beaucoup d'entre eux sont sédentaires (ont une maison, certains venant de Meyzieu, Niévroz...), et que pendant plusieurs mois, ils voyagent à leur bon gré, et gratuitement !

Ils s'installent ainsi où bon leur semble, au mépris de toutes règles imposées à chaque citoyen, fracturant les accès aux propriétés, les compteurs ou transformateurs, se raccordant en toute illégalité et en dépit de toute norme de sécurité. Ils séjournent ainsi au mépris de toute règle d'hygiène et de salubrité, laissant derrière eux des cadeaux peu reluisants et malodorants...

Mais que fait la Mairie ???

Nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose :

- A leur arrivée, accompagnés des Gendarmes, nous ne pouvons que constater leur installation. Le soir même (dimanche), un médiateur préfectoral se rend sur place ; sa mission première est de faire pression



sur le Maire pour accepter leur séjour en signant une convention. Ce que je n'ai pas fait, leur signifiant même que dès le lendemain matin, le Préfet sera informé de leur installation illégale sur un site classé et dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable. Sur ce, le médiateur repart sur Grenoble. Mission accomplie !!!

- Lundi matin, nous contactons un avocat pour mettre en place une procédure d'expulsion, et saisissons un huissier de justice.
- Mardi matin, 8h30, sur place, constat d'huissier en présence des Gendarmes. Discussions houleuses, intimidations, nous recevons même des menaces de représailles si nous poursuivons notre intention de déposer plainte.
- Mercredi, mise en place de bennes pour leurs ordures ménagères (et autres), avant qu'ils ne mettent à exécution leur menace de les répandre dans le village... Nous déposons plainte en Gendarmerie pour installation illégale et dégradations, et en Préfecture pour les mêmes motifs avec recours à la force publique pour une évacuation. Quant à EDF, avertie par la Gendarmerie, elle ne viendra jamais au rendez-vous qu'elle nous avait fixé pour sécuriser le branchement sauvage !
- Mercredi suivant. La Gendarmerie a mis une semaine pour transmettre son rapport à l'Huissier. Celui-



ci rédige alors son rapport, et par l'intermédiaire de notre avocat, nous avons déposé une action en référé au TGI de Vienne.

- Jeudi 10, le Juge ordonne l'expulsion, sans que les services préfectoraux ne mobilisent la force publique...
- Vendredi 11, le départ étant « prévu » le dimanche 13, je mets en demeure le responsable de respecter son engagement en lui signifiant l'arrêt du tribunal. Il aura même la délicatesse de donner 300€ à la commune en guise d'indemnisation !
- Dimanche 13, départ pour un long voyage, jusqu'à ... Jonage !!!, et bonjour les dégâts...

Aujourd'hui, une plainte pour dégradation court toujours. Aboutira-t-elle ? Par contre, cette opération aura coûté très cher à la collectivité :

- Travaux de remise en état du terrain d'honneur (décompactage, placage, re-semis,...) : 4392€
- Bennes à ordures : 1412€
- Huissier de justice : 564€
- Juge et Avocat : 3240€

- Réfection de la main courante par les services techniques, ainsi que le nettoyage,...

- Eau et électricité resteront à la charge de la collectivité.

- Les dépôts sauvages (matelas, déchets verts,...) seront ramassés par les employés communaux et évacués en déchèterie. La collectivité paie encore !

Si nous avons fait le choix d'aller jusqu'au bout de cette procédure, c'est pour dénoncer l'inacceptable, mais la facture pour Anthon dépasse les 8000€.

Il faut aussi savoir que ce même dimanche après-midi, 120 à 150 caravanes se sont donc installées à Anthon, mais aussi 120 à 150 autres à Chavanoz, et enfin 100 à 120 à Villette d'Anthon. Et dire qu'une aire de 80 places, pour des centaines de milliers d'euros est envisagée sur Villette d'Anthon. On n'est pas au bout de nos peines...

Après tout cela, et pour conclure, chacun est informé, et jugera s'il est opportun ou non de faire appel au service ou de faire travailler ces gens.

Voilà, c'était le coup de gueule d'un Maire et de son Conseil Municipal, excédés et dépités...



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 16h30 à 17h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 15h à 16h30

Samedi de 10h à 11h30

Début septembre, une réception a été organisée en l'honneur de Maria Iglesias, responsable de la bibliothèque municipale. Le conseil municipal lui a exprimé toute la gratitude des Anthonois pour celle qui quitte ses fonctions après vingt ans de bénévolat.

En 1997, Maria Iglesias a rejoint le président Henri Bodet aux commandes de la structure qui était une section de l'Amicale. Au fil des années, elle a montré toute l'étendue de ses capacités dans la gestion d'un ensemble culturel et d'animation.

Inaugurée en 2004, la nouvelle bibliothèque s'est affirmée aussitôt comme un outil fonctionnel et bien adapté à sa mission.

Encore merci à Maria, elle sera toujours la bienvenue en tant que lectrice à la bibliothèque Henri Bodet.



Les bénévoles vous accueillent et un large choix de livres sont à votre disposition ainsi que des périodiques, des CD et DVD. L'achat de livres a lieu deux fois dans l'année, en juillet et décembre. Des nouveautés vous sont proposées : les derniers policiers, romans et aussi des livres pour enfants.

Le 1er décembre, les conteuses « ils était plusieurs

fois » sont venues nous offrir un avant-goût des fêtes et nous raconter des contes de Noël.

Suite au départ de Mme Maria IGLESIAS, trois personnes ont pris la relève : Mmes BON Delphine, GOUBERT Sonia et POIRON Chantal.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE EST GRATUIT.

Soirée contes de Noël



■ Les effectifs

Comme il a été relaté dans les dernières nouvelles d'Anthon d'octobre 2017, la 5^{ème} classe a été maintenue à la rentrée suite à l'augmentation des effectifs. Nous espérons pérenniser cette ouverture pour la rentrée 2018. C'est la raison pour laquelle un courrier vous a été distribué pour recenser et cerner au mieux les effectifs. La classe de CP ayant été équipée d'un TNI, Tableau Numérique Interactif, outil pédagogique très performant pour l'enseignant mais aussi les élèves, trois autres classes le seront très prochainement.

Nous rappelons que depuis la rentrée 2017, la semaine des 4 jours est de nouveau applicable dans notre école.

Nouveauté : cette année du fait des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale de Charvieu, la Communauté de Communes propose des interventions durant le temps scolaire. Les animateurs salariés de la piscine animeront des ateliers sportifs au sein de notre école.

Notre école primaire publique compte dorénavant 108 élèves cette année (105 l'année dernière), se répartissant ainsi :

- **Petite Section / Grande Section** : 25 élèves. Madame Déborah OUDET et Madame Elisabeth FALCOZ (ATSEM)
- **Petite Section / Moyenne Section** : 24 élèves. Monsieur Mathieu GARIBALDI et Madame Annick FONTANA (ATSEM)
- **CP / CE1** : 19 élèves Madame Odile PERRISSIN
- **CE1 / CE2** : 21 élèves. Monsieur Maxime DOMERG
- **CM1 / CM2** : 19 élèves. Madame Cécile HAYS

Les élèves vous présentent leur classe :

Classe des PS/MS

Bonjour, nous sommes la classe des petits et des moyens. Notre maîtresse s'appelle Déborah et Elisabeth aide les enfants. A l'école, on apprend des choses : on fait du travail, on compte et on s'amuse bien.



Classe des MS/GS

Nous sommes la classe des moyens-grands. Nous sommes 24 élèves. Notre maître s'appelle Mathieu. Il y a aussi Annick avec nous tous les matins. Les animaux de la ferme sont venus dans la cour. On les a caressés !



Classe des CP/CE1

Nous sommes la classe des CP-CE1. Nous avons 2 maîtresses : Odile et Caroline. Fanny aide Quentin dans la classe. Nous avons 2 poissons et 3 cochons d'Inde dans la classe : la maman et ses 2 petits. Ils sont très gourmands. Nous sommes gentils et travaillons bien, même si des fois nous sommes un peu trop bavards !



Classe des CE1/CE2

Bonjour, nous sommes les CE1-CE2. Nous sommes 21 élèves, avec nous il y a 2 adultes : Laurence qui aide Hugo et Maxime notre maître. Il y a 14 garçons et 7 filles. Notre classe est spacieuse et bien lumineuse.

Cette année des animaux s'invitent à l'école. Cela nous permet d'apprendre plus sur leur façon de vivre. Dans l'école, nous avons des cochons d'Inde et 5 petits lapereaux sont nés récemment.



Classe des CM1/CM2

Nous sommes la classe de CM1-CM2 de l'école Albert Ober à Anthon. Nous sommes 19 élèves. Notre maîtresse s'appelle Cécile HAYS.

En ce moment, nous faisons de l'ultimate avec Olivier et Charlene.

On a suivi le bateau Initiative Coeur dans la transat Jacques Vabre. Les skippers s'appellent Tanguy de Lamotte et Samantha Davies. Le vainqueur est le bateau Saint Michel Viebac. Nous espérons partir au Puy du Fou au mois d'avril. On va faire des actions pour financer notre projet de voyage.



Jean-Marie IDOUX
06 60 09 22 01

MAÇONNERIE
GÉNÉRALE
TOUS TRAVAUX
NEUFS ET ANCIENS

ZI des Diamants - 38280 Villette d'Anthon
jeanmarieidou@club-internet.fr
www.idoux-maçonnerie.fr

CRUZ  

Auto-Pièces - Dépannage

NOUVEAU :
agent AIXAM à
St Romain de Jalionas



Enlèvement gratuit
de véhicules destinés
à la destruction

Vente
PIÈCES DÉTACHÉES
Neuves et Occasions

Véhicules
neufs et occasion

DÉPANNAGE 7J/7 - 24H/24
☎ 06 50 02 27 00

Z.A. Les Serpollières - 18, rue des Chênes Verts - 38460 Saint-Romain-de-Jalionas
Tél. 04 74 18 10 40 - Fax 04 74 18 56 07 - cruz.auto.pieces.depannage@gmail.com

Entretien, réparation véhicules toutes marques, sans permis, utilitaires

■ Parents d'élèves

Les parents d'élèves participent au conseil d'école une fois par trimestre. Nous sommes le lien entre l'ensemble des parents et des membres de la communauté éducative. Nous abordons aussi bien la vie scolaire que périscolaire.

Notre mail : parentsdelevesanthon@yahoo.fr

Le trombinoscope des parents d'élèves élus pour l'année 2017-2018 est consultable sur le site de la mairie : <http://www.mairie-anthon.fr>.

Trombinoscope des parents d'élèves 2017/2018

Ecole Albert Obert

Contactez - nous à parentsdelevesanthon@yahoo.fr



GACON
Sandrine

Maman de Léa CE1 &
Chiara GS



D'ATTOMA
Virginie

Maman de Léo, Lily,
Loan CE2



VARENNES
Amélie

Maman de Nina CP



DOMINGUES
Katia

Maman de Bastien CE1
& Thalya MS



PELONERO
Sébastien

Papa de Samantha MS



SAPIENZA
Elodie

Maman de Kélia MS



ZIMMERMANN
Katy

Maman de Elise CM1
& Pierre CE1



GARIN
Christophe

Papa de Maxence PS

■ Le Conseil Municipal Enfants

Depuis les élections du 13 octobre 2017, le Conseil Municipal Enfants est composé de 5 élèves de CM1, 5 élèves de CM2 et 2 élèves de 6^{ème} :

- **CM1** : Romane JOGUET, Déborah MADRIGRANO, Lucas MARTINEZ-ALONSO, Loan PLESSIER, Maëva ROUX
- **CM2** : Lucas AFONSO, Gaspard CHAPON DAJEAN, Justine GALLIA, Geoffroy LONGERE, Giuliana LOPEZ
- **6^e** : Emilie DENIS, Ianja RANDRIAMANALINA

Les élus représentent tous les enfants d'Anthon et ce conseil municipal permet aussi d'inculquer les valeurs de respect des personnes, des biens et des institutions en collaboration avec l'école.

Les enfants sélectionnent des projets réalisables en fonction de l'intérêt général et des contraintes budgétaires.

Créé en 2002, le Conseil Municipal Enfants a contribué à de nombreux projets sur la commune :

- Toilettes publics et conteneurs à déchets
- City-stade
- Mise en place des tables et des bancs le long du Rhône
- L'Arboretum



Les Platanes

Cuisine de cuisinier • Vin de vignerons

Hiver Spécialité Choucroute Alsacienne

Midi du jeudi au dimanche **Soir** vendredi & samedi

Été Grenouilles fraîches

Midi du mardi au dimanche **Soir** vendredi & samedi

Place des Platanes – 38280 Anthon • 04 78 80 69 23 • 06 73 46 82 03

■ Voyage à Paris

Le mercredi 26 avril 2017, les conseillers municipaux enfants élus depuis 2013 se sont rendus à Paris. Au programme : visite puis déjeuner à l'Assemblée Nationale, visite de la Tour Eiffel et descente de l'avenue des Champs Elysées.

La journée a débuté par une visite de l'Assemblée Nationale. Invités et guidés par Alain Moyne-Bressand (ancien député de notre circonscription), nos jeunes élus ont découvert ce lieu hautement symbolique de notre démocratie. Ils ont eu le privilège d'admirer l'Hémicycle, la Salle des Quatre Colonnes, la Bibliothèque, la Galerie des Fêtes mais également l'Hôtel de Lassay (siège de la présidence de l'Assemblée Nationale et habituellement fermé au public).

Nos élus ont ensuite été conviés à l'Hôtel de la Questure afin de partager un repas convivial. Le repas s'est tenu dans une ambiance studieuse, le Conseil Municipal Enfants étant sans doute impressionné par le prestige des lieux et de la réception !

L'après-midi a été consacrée à l'ascension de la Tour Eiffel. Depuis le troisième étage, les en-



fants ont eu l'occasion d'observer le patrimoine historique de Paris : Arc de Triomphe, Notre Dame, la Défense, la Seine, le Parc des Princes (pour les passionnés de foot),...

La journée s'est terminée par une balade sur les Champs Elysées. Malgré des averses orageuses, le Conseil Municipal Enfants n'a pas manqué de courage pour traverser la plus belle avenue du monde.

La Municipalité tient à présenter ses plus sincères remerciements

à Alain Moyne-Bressand pour son invitation mais également pour l'exceptionnel accueil qui nous a été réservé. Cette journée restera sans aucun doute gravée dans les mémoires des participants.

Vous pouvez retrouver sur notre site :

- Cet article : <http://www.mairie-anthon.fr/fr/actualite/155874/le-conseil-municipal-enfants-visite-paris>
- Les photos de la journée : <http://www.mairie-anthon.fr/fr/en-images-diaporama/64927/sortie-cme-paris-2017>



Les Terrasses d'Anthon

Au terme de cette année 2017, la quasi-totalité des lots « Les Terrasses d'Anthon » (rue du Petit Veylon) ont été l'objet d'un dépôt de permis de construire, complétant ainsi un ensemble qui au total comptera 11 maisons (pour la plupart presque terminées).



Lotissement les 3 chênes

Le début de l'année 2017 a vu l'achèvement des travaux de voirie au lotissement des «3 chênes», débouchant chemin de Revois. Au cours de l'année, un permis de construire a été instruit pour chacun des 10 lots. Leurs réalisations sont, pour certains, déjà bien avancées.



Les Jardins et le Parc du château

En 2017, deux permis d'aménager ont été accordés pour les îlots 1 et 2 du secteur du château. Ainsi l'année à venir doit voir la concrétisation de 2 groupes de logements :

- « Les Jardins du château » au nord
- « Le Parc du château » au sud du groupe déjà existant, situé Allée du Confluent.



Au terme de ces projets, six maisons individuelles constitueront le premier ensemble, alors que 2 petits collectifs de 6 logements chacun accompagnés de 6 maisons individuelles correspondront au second ensemble. Début 2018, les travaux de voirie ont bien avancé. Les permis de construire des collectifs ont déjà été accordés et les premiers permis individuels sont en cours d'instruction.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une modification de notre PLU est actuellement à l'étude dans le but de rendre constructible l'îlot 3 du secteur du château. Cette modification fait suite à la réalisation de l'agrandissement du cimetière.

Elle est également conforme à l'orientation d'aménagement et de programmation précédemment définie. Cet îlot se situe en continuité avec le Parc du château et sa voirie établira une liaison entre la rue du Prince d'Orange et la rue du Port, à proximité du parking du cimetière.



Travaux du cimetière

Les travaux d'agrandissement du cimetière débutés fin juin sont en cours de finition. La partie maçonnerie avec les enduits est terminée, ainsi que la ferronnerie (portail, portillons et barrière fer forgé). Les opérations de terrassement, avec voirie, parking ainsi que la reprise du cheminement dans l'ancien cimetière sont également achevées.

Les travaux d'aménagement paysager se clôtureront quand à eux au printemps avec la mise à niveau des massifs à l'intérieur et à l'extérieur du cimetière, puis l'engazonnement.

Pour information, nous avons installé deux portillons avec ouverture et fermeture automatiques.

La plage horaire d'ouverture est de : **8h00 du matin à 20h00 le soir, 7 jours sur 7**. Afin d'éviter le risque de rester enfermé à l'intérieur après fermeture, nous avons installé devant chaque portillon un bouton d'ouverture.



Terrain communal chemin de Revois

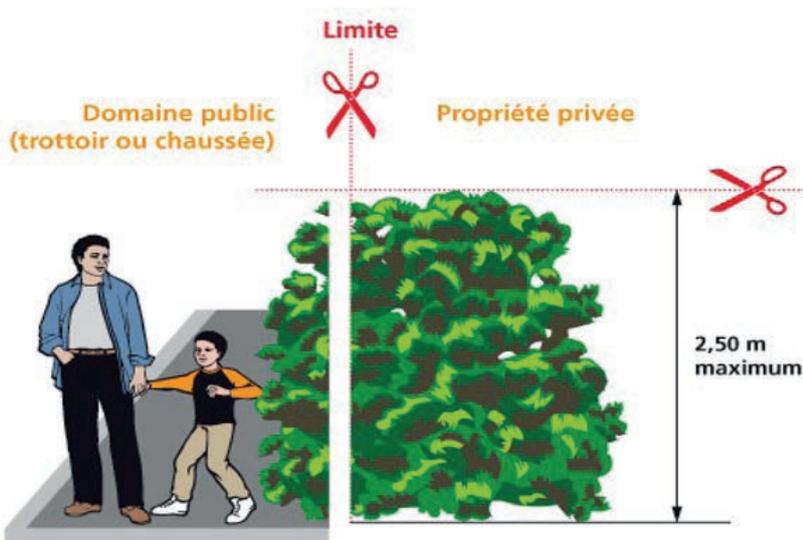
Ce terrain, où nous stockons actuellement des tas de terre, n'était pas totalement clôturé. Nous avons donc pris la décision de faire intervenir l'entreprise de maçonnerie MARTINEZ Serge, qui a terminé le muret avec grillage ainsi que l'enduit. L'étape suivante sera l'évacuation des tas de terre pour faciliter l'entretien de ce terrain.



Elagage et taille de végétaux

Pour rappel, une haie qui dépasse sur le domaine public est un obstacle à la mobilité que ce soit sur un trottoir pour les personnes, sur la route pour les automobilistes, ou dans un espace vert communal pour l'entretien.

Pour une haie entre voisins, il est rappelé **l'obligation d'entretien et d'élagage des propriétaires**. Mais avant tout, cela fait partie du respect et du bien vivre ensemble afin de maintenir une bonne relation de voisinage.



AUTO-ECOLE DES HALLES

Rodolphe Millat



AUTO – MOTO – CYCLO
FORMATION B96 (Remorque)
Conduite accompagnée
Forfaits
Facilités de paiement
Permis 1€/jour

9, faubourg des moulins 38460 CRÉMIEU
Tél. 04 74 90 75 38 – autoecole.deshalles@wanadoo.fr

■ Ne laissez pas trainer vos poubelles dans la rue

Ce problème est récurrent, nous vous rappelons que les poubelles ne doivent pas rester dans la rue à la vue de tous, mais **rentrées dans les propriétés** après leur collecte.

Ceci afin d'éviter les gênes physiques sur les trottoirs ou visuelles pour les voisins.

Nous constatons qu'une très grande majorité d'habitants respectent cette règle mais que malgré tous cela, il reste encore régulièrement des poubelles à l'extérieur des propriétés à la vue de tous.

Merci de respecter cette règle d'hygiène et de bien vivre ensemble.



■ Nettoyage d'automne

Merci aux habitants d'Anthon pour votre implication lors de notre matinée nettoyage d'automne qui s'est déroulée le samedi 7 Octobre. Comme pour les précédentes opérations de nettoyage, nos fidèles bénévoles, chasseurs, parents et enfants se sont mobilisés pour ramasser encore et toujours trop de déchets (plastiques, canettes, bouteilles plastiques ou verres, divers déchets en tout genre, etc...). Encore merci, et surtout restons mobilisés car la nature a besoin de personnes prêtes à donner un petit peu de leur temps pour la débarrasser des souillures que d'autre s'appliquent à lui déposer.



Paysagiste, Créateur de Jardins

 Béton décoratif, résine drainante, dallage, enrochement, arrosage intégré, bassin, pavage, entretien de jardin, taille, élagage...

MANON
Créateur de jardins

12 Imp des Diamants
38280 Villette d'Anthon
Tél : 04 78 31 26 21

www.sarlmanon.fr
contact@sarlmanon.fr

MEMBRES DU C.C.A.S.

Président : Bruno Bon

Responsable commission : Hervé Le Grand

Conseillers : Laurence Gotti, Pâquerette Dessaix Jolivet, Agnès Molinari

Représentants extérieurs : Marie-Thérèse Radix, Christiane Masson, Karine Mourier, Gérard Lombard

Sortie du CCAS

Pour l'année 2017, la sortie organisée par le CCAS d'Anthon a emmené 66 de nos anciens sur le lac du Bourget pour un repas et visite des berges du lac.

En 2018, nous préparons une animation à la salle Emile Blasquez pour le Dimanche 8 Avril.

Le CCAS reste disponible pour répondre aux demandes concernant le portage des repas à domicile ainsi que les téléalarmes.

Bouchons de l'espoir 2017



Le CCAS de la commune soutient l'association des bouchons de l'espoir. Mme RADIX est notre interlocutrice.

Nous vous diffusons les chiffres des collectes effectuées sur la commune depuis 2006 :

Année 2006 : 142kg	Année 2007 : 178kg	Année 2008 : 203kg
Année 2009 : 192kg	Année 2010 : 152kg	Année 2011 : 287kg
Année 2012 : 364kg	Année 2013 : 415kg	Année 2014 : 252kg
Année 2015 : 480kg	Année 2016 : 480kg	
Année 2017 : 520kg en cours		

Le but de l'association est de financer des projets d'aide aux personnes handicapées.

Merci de déposer vos sacs soit à la superette ou à la mairie.

Vous pouvez vous adresser au délégué local de l'association « Les Bouchons de l'Espoir »

Mme Marie-Thérèse RADIX au 07 51 65 82 04 ou auprès du CCAS d'Anthon (secrétariat de mairie).

Vous pouvez soumettre un projet à l'association

Vous êtes sur le Nord Isère ? Vous avez dans votre entourage une personne handicapée, ou des amis qui ont un enfant handicapé ? Vous souhaitez nous soumettre un projet d'aménagement, d'achat de matériel, une aide ou une action ponctuelle ?

P.P.C.Z.

- Chauffage toutes énergies
- Climatisation
- Ventilation mécanique contrôlée
- Sanitaire plomberie

- Poêle bois et granulés
- Chaudière bois et granulés
- Chauffe-eau solaire et combiné

- Pompe à chaleur
- Remplacement chaudière
- Installation sanitaire

Tél. 04 72 02 27 73 - 06 09 36 31 00
www.ppcz.fr



AUTOSUR

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
Tél. 04 78 30 18 51

38280 VILLETTE D'ANTHON



Garage Garcia

Carrosserie

Entretien et réparation toutes marques
Mécanique • Peinture • Dépannage

ZI 14 rue des Rubis - 38280 Villette d'Anthon
Tel. 04 78 31 17 13 - Fax 04 72 02 25 11
E-mail : garagegarcia@live.fr

ROUX

IMAGE SON MULTIMÉDIA MÉNAGER

- SAV - 04 74 80 38 62

TV - Hifi - Vidéo - Electroménager
Multimédias - Meubles - Literies - Salons
Cuisines sur mesure avec décoration conseil

59 Route de Crémieu - 38230 TIGNIEU

Tél. 04 72 02 90 04
contact : pperrat@sas-rouxfr



PAO CREATION - IMPRESSION OFFSET & NUMERIQUE - FAÇONNAGE

ÉLÉGANT
CONCENTRÉ
AFFÛTÉ
SOUPLE
L'œil de lynx

ica IMPRIMERIE
COURAND
& ASSOCIÉS

82 Route de Crémieu
38230 Tignieu-Jamezieu
tél. : 04 78 32 23 19
e-mail : ica@imprimerie-ica.com



www.imprimerie-ica.com

Le relais d'Anthon est l'un des sept relais qui composent la paroisse Ste-Blandine de Bourbre. Une équipe de sept bénévoles le constitue. Les rôles de notre relais sont multiples, en autre :

- Assurer les besoins locaux pour ce qui est des célébrations mensuelles
- Célébrer des baptêmes
- Visiter les malades,
- Accueillir les familles en deuil
- Le cas échéant, animer la catéchèse des enfants.

Les offices religieux ont lieu :

- le premier samedi, à 18 heures et le 3^{ème} dimanche de chaque mois à 9 h 30.

Pour tous ceux qui le souhaitent, l'église est ouverte tous les samedis matin à 10 heures pour le chapelet.

La paroisse Ste-Blandine de Bourbre compte 3 prêtres :

- Le Père Ernest, le Père Joseph ainsi que le Père Antoine, nouvellement arrivé.
- Un diacre, en la personne de Patrick Gauthier.

Le relais participe, au sein de la paroisse, aux actions telles que les « 24 heures de prières » qui se sont déroulées l'an dernier.

Certaines célébrations font l'objet d'horaires particuliers. Le calendrier actualisé ainsi que des informations propres à notre relais sont consultables sur le panneau d'affichage, à l'église. Vous pouvez aussi accéder à des informations relatives aux événements de la paroisse et plus largement du diocèse sur notre site internet www.diocese-grenoble-ienne.fr

D'une manière générale, notre église est un lieu d'accueil. Croyant ou non, simple visiteur, paroissien, vous êtes tous invités à y entrer...



LITIGES *de famille*
entre propriétaire et locataire
au travail COMMERCIAUX
de la consommation
de voisinage



MEDIATION
SOLUTION

222 chemin de la bergerie
01800 SAINT JEAN DE NIOST
04 82 53 93 06

www.mediation-solution.fr
www.mediation-consommation.fr



■ Concours de coinche

Le samedi 18 novembre 2017, l'Amicale d'Anthon a accueilli dans la salle Emile Blasquez 42 doublettes pour son concours de coinche annuel. Au cours de cet après-midi une tombola était aussi proposée aux joueurs.

■ Manifestations à venir



Le concours de tennis de table

Le tournoi est ouvert à tous, licenciés ou non, seul ou en famille.

Pour débiter cette nouvelle année, commençons par un peu de sport avec le tournoi de Tennis de table qui aura lieu le dimanche 11 mars.



La fête du printemps

Afin de sortir de l'hiver en musique, l'Amicale vous proposera sa fête du printemps le 23 mars au soir, animée par les Voix d'Anthon. N'hésitez pas à nous rejoindre lors de cette soirée pour passer un moment agréable en famille.



MANON Jardinage Services

Taille de haie - Tonte
Entretien du jardin
Service à la personne

6, allée de la Pleiade - 69330 JONAGE
Tél. 04 78 31 26 21 - contact@sarmanon.fr - www.sarmanon.fr



■ ADENI 2017 : Une année studieuse et fructueuse...



Au cours de l'année 2017, l'ADENI a poursuivi son rôle de veille et d'alerte en suivant avec rigueur et détermination trois dossiers sensibles.

1- DÉNONCIATION DES ODEURS PESTILENTIELLES

Face à plus de 1.200 plaintes et protestations recueillies dénonçant les odeurs pestilentielles causées par les 2 plateformes de compostage de Confluence Amendements à Anthon, une enquête a été confiée, fin 2016, à la société CLAUGER pour mettre en place une batterie de mesures et un réseau de "Nez", en vue d'évaluer la fréquence et l'intensité des nuisances olfactives dans les communes avoisinantes. L'ADENI se félicite de cette démarche que son action a contribué à déclencher.

Une première réunion de présentation des résultats a été organisée, en présence de l'ADENI, le 20 mars 2017 en Préfecture de l'Isère. Monsieur Thomas Michaud, Sous-Préfet, a estimé que les résultats à ce stade n'étaient pas concluants et qu'il était donc nécessaire de poursuivre l'étude pendant une année.

Au second semestre 2017, le réseau de Nez a été réuni à deux reprises mi-juillet et le 27 novembre dernier. Sur 1431 relevés, 305 ont fait état de mauvaises odeurs, dont la moitié ont été ressenties par vent nul. Afin de trouver des solutions, plusieurs pistes ont été explorées dont la couverture des boues au moyen de bâches en Gore-Tex qui pourrait démarrer l'année prochaine. Une nouvelle réunion de présentation des résultats est planifiée en juin 2018. Affaire à suivre de très près l'année prochaine !

2- PROTESTATION CONTRE L'EXPLOITATION DE 800 VEAUX À L'ENGRASSEMENT EN TOUTE ILLÉGALITÉ

Au nom de sa mission d'alerte et après enquête, l'ADENI dans un communiqué de presse daté du 7 mars 2017 a dénoncé le fait que sur 800 veaux au total, 400 veaux en surnombre soient engraisés en toute illégalité au sein de l'exploitation GAEC Saint -

4 | LUNDI 3 AVRIL 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOTRE RÉGION

ANTHON | Sur une plateforme d'élevage Trop de veaux, selon l'association Adéni

Dans un communiqué diffusé dans la commune, l'association dénonce « 400 veaux engraisés en illégalité » dans l'exploitation du Gaec Saint-Louis, à Anthon. L'affirmation émane de l'Association de défense environnementale du Nord-Isère (Adéni). « Nous sommes contrôlés régulièrement. On ne nous a jamais fait la moindre remarque », renvoie l'exploitant.

À l'origine de cette accusation, l'Adéni estime que le Gaec Saint-Louis abrite jusqu'à « 800 veaux en capacité maximale », dit son président Yves Bellon, sans « arrêté préfectoral préalable ». Car, rappelle l'Adéni, « l'activité d'élevage de veaux et bovins à l'enrais-

avoir saisi la « direction départementale de la protection des populations à l'été 2016 pour obtenir la preuve de l'existence de cette autorisation ». Yves Bellon : « Pour cela, il aurait fallu une enquête publique. Or il n'y en a pas eu... »

« La transparence est totale »

Pierre Jargot, qui exploite le Gaec Saint-Louis à Anthon, indique « préparer une réponse », ajoutant : « Nous n'en resterons pas là ».

Il observe : « Nous n'avons rien à cacher. La direction départementale de protection des populations est tout à fait au cou-

Louis à Anthon ! Les services concernés de la Direction Départementale de la Protection des Populations ont "couvert la mise en oeuvre de cette exploitation" alors même que, **plus de 3 ans après le doublement illégal de cette activité d'élevage de veaux à l'engraissement, le dossier d'autorisation d'extension n'avait pas fait l'objet d'un dépôt !** C'est ce que l'on appelle communément "mettre la charrue avant les boeufs"...

3- MISE EN ÉVIDENCE DE 12 INCOHÉRENCES RELATIVES AU PROJET D'EXTENSION DU GAEC SAINT-LOUIS

Dans le cadre de la procédure de consultation lancée en juillet 2017 en Mairie d'Anthon, l'ADENI a procédé à l'examen minutieux du dossier d'extension de l'activité d'engraissement du GAEC Saint Louis (plus de 300 pages, annexes comprises!). **Ce long et fastidieux travail a permis de mettre en évidence une douzaine**

d'incohérences et d'informations inexactes que nous avons résumées dans un relevé d'observations destiné à alerter la Préfecture de l'Isère.

La première de ces incohérences : le titre fallacieux du dossier "Projet d'extension de l'installation de bovins à l'engraissement". En effet, les riverains et parties prenantes ont été amenés à formuler des observations sur un projet qui n'a plus rien d'un projet mais, bel et bien d'une exploitation opérationnelle depuis 2012 ! Par ailleurs, l'usage du temps présent dans plusieurs sections du dossier traduit de manière flagrante la volonté maladroite des dirigeants du GAEC Saint Louis de reconstituer les faits et l'histoire à postériori.

Afin de rendre compte de la nature des incohérences dénoncées par l'ADENI, voici quelques exemples : Capacités techniques et financières à géométrie variable, statistiques de circulation sur la D55 correspondant à l'année 2009 (nous sommes en 2018!), bilan financier en consultation datant de 2012, parcelles d'épandage mentionnées sur la commune d'Anthon destinées aujourd'hui à d'autres fins, voire loties, dispositif de traitement des eaux pluviales non conforme à la réglementation en vigueur...

Encore une fois, l'action et la détermination de l'ADENI auront été récompensées, comme en atteste l'arrêté préfectoral du 10 octobre dernier prorogeant le délai d'instruction de la régularisation administrative

de l'élevage de bovins à l'engraissement du GAEC Saint Louis !

ADENI 2018 : PLUS QUE JAMAIS LA LUTTE CONTINUE...

Le calendrier d'un 2^{ème} projet d'unité de méthanisation à Anthon se précise. En effet une demande de permis de construire pour une unité de méthanisation a fait l'objet d'un dépôt en Mairie d'Anthon le 27 juillet 2017. En août, les services de la Préfecture de l'Isère ont demandé des pièces complémentaires déposées le 16 novembre par la SAS Saint Louis Energie.

Compte tenu des délais en vigueur, **la date limite d'acceptation ou de refus du permis de construire ne peut dépasser le 16 février 2018.**

En parallèle du permis de construire, une procédure de demande d'agrément d'exploitation a dû être initiée par la SAS Saint Louis Energie. Aucune information relative à cette procédure n'est aujourd'hui disponible.

Face à des exploitants qui n'hésitent pas à prendre leur aise versus les dispositions législatives et réglementaires et une autorité de tutelle laxiste, L'ADENI est plus que jamais mobilisée **pour dénoncer les éventuels abus de droit et combattre tout futur projet de méthanisation à Anthon qui pourrait mettre en péril les intérêts et la qualité de vie des habitants des communes riveraines.**

A PROPOS DE L'A.D.E.N.I

Fondée en 2014, l'Association de Défense Environnementale du Nord-Isère a pour finalité d'alerter les parties prenantes politiques, économiques et écologiques ainsi que le grand-public sur les projets et réalisations industrielles potentiellement préjudiciables à l'environnement.

DESSINS ET CRÉATION D'OUVRAGES
RESTAURATION – ENTRETIEN DE MONUMENTS FUNÉRAIRES ET OUVRAGES
DEVANTURES DE MAGASINS
CAVEAUX MAÇONNÉS
FABRICATION DE PILIERS ET JARDINIÈRES EN PIERRE DE TAILLE

Nous vous conseillerons utilement dans les meilleures conditions

De tous temps les pierres et les marbres, matériaux nobles et résistants, furent la base de tous monuments et constructions. Les siècles passent, les pierres demeurent et les marbriers continuent à leur donner des formes artistiques accessibles à tous.

MONUMENTS FUNÉRAIRES
marbres – pierres – granit

DÉCORATION
magasins intérieur – extérieur
murets pierres de taille

SABLAGE – BOUCHARDAGE
POLISSAGE

FOSSOYEUR INDÉPENDANT

Montée du Cimetière
38460 CRÉMIEU
04 74 46 71 72 – 06 01 63 60 28

MARBRIERIE

Décoration

Restauration

FRÉDÉRIC ET FILS
BOURGHEY

■ Les faits marquants de l'année 2017

Assemblée générale le 21 janvier 2017

Reconduction du bureau :

- Président d'honneur : Louis PINET
- Vice-Président : Georges LEROY
- Trésorier : Georges LEROY
- Porte drapeau : Jean JARGOT

L'Assemblée Générale a été suivie d'un repas et de la traditionnelle galette des rois.

Commémorations

19 mars 1962 (cessez le feu en Algérie) : cérémonie aux monuments aux morts de Chavanoz et d'Anthon. Nous avons aussi participé aux cérémonies du monument aux morts de Janneyrias, de Pont de Chérucy et de Tignieu.

8 mai 1945 : cérémonie au monument aux morts en présence des enfants et de leur directrice Mme Perrissin.

11 novembre 1918 : cérémonie aux monuments aux morts de Chavanoz et d'Anthon, toujours en présence des enfants et de leurs maitresses qui ont lu deux poèmes.

Vente de boudins, sabodets, saucissons

Cette manifestation s'est déroulée le samedi 25 novembre 2017 pour la 4^{ème} année avec les anciens combattants de Chavanoz. Ce fut une réussite, nous avons passé une matinée agréable et chaleureuse. Nous avons des acheteurs de boudin qui viennent de loin : de Gerland, Saint-Priest, Saint-Bonnet de Mure, et un courageux qui est venu à pied du cours d'Herbourville à la sortie du tunnel de la Croix-Rousse, côté Rhône (38km). Il faut aimer le boudin des Anciens combattants... Nous le saluons pour cette Performance !

Prochaine manifestation

Assemblée Générale le samedi 20 janvier 2018



LE BUREAU

Président d'honneur : Louis PINET

Vice-Président : Georges LEROY

Trésorier : Georges LEROY

Porte drapeau : Jean JARGOT

Lors de la commémoration du 11 novembre, les élèves volontaires des classes de CP/CE1 et CM1/CM2, de l'école élémentaire Albert Ober, nous ont fait l'honneur de lire les poèmes suivants :

■ « Je donne » : CP/CE1

Kellya

Je donne aux enfants de l'école
Une colombe qui s'envole.

Sarah

Je donne à ma maîtresse
Toute ma gentillesse.

Mathys

Je donne aux papas et aux
mamans
Un bouquet de fleurs des
champs.

Thomas

Je donne aux papys et aux mamies
Toute mon énergie.

Olivia

Je donne à tous ceux qui m'en-
tendent
Des petits mots d'amour.

Nina

Je donne à celui qui pleure
Un arc-en-ciel de toutes les couleurs.

Camille

Je donne au petit chat qui paresse
Mes plus douces caresses.

Hugo

Je donne aux peuples de la Terre
Un monde sans guerre.

Noa

Je donne à ce jour de souvenirs
Mes plus beaux sourires.

■ Poème : 14-18 Folie meurtrière : CM1/CM2

Jacques Hubert FROUGIER

Par un beau jour d'été
Sous un ciel bleu d'azur
Le clairon a sonné
Pour la grande aventure
Ils partirent faire la guerre
Au nom de la patrie
Ils étaient jeunes et fiers
Et la fleur au fusil

14-18 C'était la grande guerre
14- 18 Ils ont vécu l'enfer
14- 18 C'était la grande guerre
14- 18 La folie meurtrière

Mais du chemin des dames
Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre
Ils chantaient la Madelon
En plein mois de décembre
Quand ils montaient au front
14-18 C'était la grande guerre
14- 18 Ils ont vécu l'enfer
14- 18 C'était la grande guerre
14- 18 La folie meurtrière

Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun
Au coeur de la bataille

Partout des trous de bombes
Partout des trous d'obus
Comme la fin d'un monde
Qui leur tombait dessus

14-18 C'était la grande guerre
14- 18 Ils ont vécu l'enfer
14- 18 C'était la grande guerre
14- 18 La folie meurtrière

Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'armistice

Quand enfin arriva
La fin de leur supplice
Après un grand silence
Les cloches de la paix
Dans le ciel de France
Se mirent à sonner
14-18 C'était la grande guerre
14-18 C'était la der des ders
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière



La municipalité remercie encore l'implication des élèves et de leurs institutrices envers ce devoir de mémoire.

■ Association Intercommunale de Chasse Agréée

Depuis le 1er août 2015, les ACCA ANTHON et CHAVANOZ ont fusionné volontairement.

Les territoires de chasse sont communs aux deux communes et les chasseurs peuvent chasser sur l'ensemble du territoire.

Les personnes habitant les communes d'Anthon et Chavanoz peuvent demander une carte de chasse et intégrer l'AICA.

La surface chassable est de 750 hectares. Nous bénéficions aussi du territoire du GIC Rhône-Amont sur lequel nous pouvons chasser le gibier d'eau, depuis la commune de Sault-Brenaz jusqu'au pont de Jons en barque ou bien du bord du fleuve.

Vous pouvez voir le gibier de plaine et du grand gibier (sanglier et chevreuils).

Le jour de chasse du grand gibier est en général

le samedi. L'association pose des panneaux à l'entrée des chemins, ceci pour informer les amoureux de la nature qu'une partie de chasse au grand gibier est en cours sur une partie du territoire des communes.

Le Président Mr Jaquy Buatois

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Jaquy BUATOIS - 06 81 03 65 61

Vice-Président : Guy TETE : 06 71 50 77 15

Secrétaire : Gilles VARNET : 06 50 36 89 40

Secrétaire Adjoint : Gérard ROCHE : 06 29 99 85 66

Trésorier : Gérard TROUBA : 06 66 35 95 83

Trésorier Adjoint : Olivier GARCIA : 06 63 92 40 19



L'Équipe de Sou des écoles vous souhaite une excellente année 2018 et revient en forme pour mener à bien ces futures manifestations.

Nous sommes heureux de vous présenter le nouveau bureau pour cette année et la création de son compte **Facebook « SOU ANTHON »** sur lequel vous retrouverez toutes nos manifestations.

■ Rappel sur les manifestations passées

Ce début d'année scolaire 2017-2018, a été marqué par une belle réussite des premières manifestations :

Fête d'Halloween

La fête d'Halloween a réuni plus de 95 enfants avec au programme l'élection du meilleur déguisement, des jeux monstrueux et des animations.



Beujolais Nouveau

Notre soirée du 17 novembre 2017 a remporté un franc succès à l'occasion de la dégustation du beujolais nouveau.

Merci à vous tous d'y avoir participé.

■ Manifestations à venir année 2018

Les dates à retenir pour les manifestations à venir :

Chasse aux œufs : Samedi 28 avril 2018

Nouveauté : cette année il s'agira d'une véritable chasse au trésor avec indices et énigmes pour encore plus de plaisir pour nos aventuriers !

Marché aux fleurs : Samedi 5 mai 2018

3^{ème} édition de notre marché aux fleurs après le succès des années précédentes, nous vous attendons toujours aussi nombreux.

Kermesse : Vendredi 22 juin 2018

C'est l'évènement que les enfants attendent avec impatience.

Nous comptons encore et toujours sur TOUS les parents !!

Toutes ces actions nous permettent notamment de financer le projet pédagogique de l'école avec la venue d'une « ferme itinérante » tout au long de l'année mais aussi à financer une partie du voyage au Puy-du-fou de la classe des CM1-CM2, et pour finir les achats de fournitures et matériels solaires pour toutes les classes de l'école.



NOUVEAU BUREAU

Présidente : Floriane Plessier
 Vice-présidente : Delphine Sauvage
 Trésorière : Nathalie Madrigano
 Trésorière adjointe : Emilie Laveau
 Secrétaire : Stéphanie Bihan
 Secrétaire adjointe : Amélie Varennes

LES POTES D'ANTAN

Voilà maintenant 2 ans que l'association existe.

Créée dans le but de rassembler les anciens vétérans du FC Anthon, elle est aujourd'hui constituée de 13 membres.

Pour nos débuts en 2015, nous n'avions organisé aucune manifestation, tandis que pour la seconde année, plusieurs événements ont été réalisés :

- Vente de tripes : le froid était au rendez-vous mais ne nous a pas empêché de tout vendre.
- Concours de pétanque : belle participation des villageois ainsi que des proches et amis des adhérents de l'association.
- Diverses balades en moto :
- Trois jours en direction de Ramatuelle avec une météo et une ambiance très agréables (7 participants).
- Etape du Tour de France sur trois jours dans le Jura avec notre équipe logistique en éclaireur et 11 motards qui ont profité du cadre splendide de cette région (14 participants).



- Bol d'Or (5 participants).

De temps en temps, les plus courageux se retrouvent certains dimanches matins pour rouler en VTT en direction du plateau de Cremieu pour 2 ou 3 heures de chemins et routes diverses.

Les projets pour la nouvelle année 2018 sont multiples :

- Vente de moules frites
- Concours de pétanque
- Course de caisses à savon (organisation en cours d'étude)
- Fête de la bière à Munich
- Sorties VTT
- Balades moto (Tour de France,...)

N'hésitez pas à nous rejoindre, passionné de moto ou non, une ambiance conviviale est assurée tout au long de l'année.



BUENA VIBRA



L'association Buena Vibra est née d'une constatation simple, les personnes qui dansent ont bien plus de chances d'être heureuses, en bonne santé et rayonnant de bonheur.

Fascinés par ce moyen d'expression et de partage, apprenant plaisir, lâché prise et humilité, nous avons pour but de développer au sein de la commune

une vraie structure spécialisée dans la danse, dans un premier temps en couple dès janvier 2018, tous les mardis soirs (rock débutant(e)s) à 19h00 puis à 20h00 Salsa et Bachata (débutant(e)s). Les danses en solo, adultes et enfants, seront disponibles à partir de septembre 2018. Des événements ponctuels seront également organisés durant l'année. Aimez notre page facebook « Buena Vibra 38 » pour suivre nos actualités.

Pour l'édition 2017 du Téléthon, les bénévoles, les associations et la municipalité ont organisé le samedi 2 décembre une soirée dansante autour d'une choucroute à la salle des fêtes Emile Blasquez.

Une centaine de personnes était présente pour ce repas convivial. En amont de la soirée à 18h00, une marche nocturne dans le village a réuni une trentaine de marcheurs décidés et motivés malgré le froid.

Nous remercions toutes les personnes qui ont prêté mains fortes pour la recherche des lots de tombola, le prêt du matériel, la mise en place et le service du repas et qui ont participé à la réussite de cette soirée.

Le bénéfice reversé à l'AFM atteint cette année 903,09€.





ADDUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT - TERRASSEMENT

Travaux Publics
et Particuliers

04 78 31 42 07

15, Rue Jean Jaurès
69330 MEYZIEU



**Boulangerie Pâtisserie
Chocolaterie**

*Pains au levain
Viennoiseries au beurre
Pâtisseries
Chocolats
Sandwiches
Produits Traiteur*

Daniel GENIN
5, place de l'église 38460 Crémieu
04 74 90 98 22

C ALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Date	Animation	Associations	Lieu
19 janvier	Voeux du Maire	Municipalité	Salle des fêtes
20 janvier	Assemblée générale	Anciens combattants	Salle des fêtes
3 février	Concours coïncides	Football Club	Salle des Fêtes
3 février	Moules frites	Potes d'Antan	Bar + parking Salle des fêtes
9 mars	Spectacle	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
11 mars	Tournoi tennis de table	Amicale	Salle des fêtes
17 mars	St Patrick	Football Club	Salle des fêtes
19 mars	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
23 mars	Fête du Printemps	Amicale	Salle des fêtes
24 mars	Nettoyage de Printemps	Municipalité	Village
8 avril	Repas CCAS	CCAS	Salle des fêtes
14 avril	Concours de pétanque	AICA	Stade des eaux Vives
21 / 22 avril	Classe en 8	Amicale	Salle des fêtes
28 avril	Chasse aux œufs	Sou des écoles	Stade et bar Salle des fêtes
28 avril	Loto	Football Club	Salle des fêtes
30 avril / 1 ^{er} mai	Caisses à savon	Pote d'Antan	Salle des fêtes + Parking
5 mai	Marché aux fleurs	Sou des écoles	Parking salle des fêtes
8 mai	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
9 et 10 juin	Bal & brioches	Amicale	Salle des fêtes
22 juin	Spectacle et kermesse	Ecole et Sou des Ecoles	Salle des fêtes
23 juin	Tournoi de foot	Football club	Stade des eaux vives
23 juin	Bathernay Cyclo	Municipalité	Mairie
30 juin	Assemblée générale	Football Club	Salle des associations
30 juin	Concours de Pétanque	Les potes d'Antan	Salle des fêtes
13 juillet	Feu d'artifice	Municipalité	Stade des eaux vives
7 septembre	Assemblée générale	Amicale	Salle des fêtes
8 septembre	Forum des associations	Interassociation	Salle des fêtes
23 / 23 septembre	Vide grenier	Amicale	Stade des eaux vives
24 septembre	Assemblée générale	Sou des Ecoles	Salle des associations
29 septembre	Nettoyage d'automne	Municipalité	Village
21 octobre	Repas des classes en 8	Amicale	Salle des fêtes
27 octobre	Soirée Halloween	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
10 novembre	Vente de boudins	AICA	Parking salle des fêtes
11 novembre	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
16 novembre	Beaujolais nouveau	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
17 novembre	Concours de coïncide	Amicale	Salle des fêtes
24 novembre	Vente de boudins sabodets	Anciens combattants	Parking salle des fêtes
1 ^{er} décembre	Téléthon	Interassociation	Salle des fêtes
8 décembre	Marché de Noël sapins	Sou des écoles	Salle des fêtes
15 décembre	Ventes huîtres	Football Club	Parking salle des fêtes
14 / 15 décembre	Colis des anciens	Amicale	Salle des associations
31 décembre	Réveillon	Amicale	Salle des fêtes

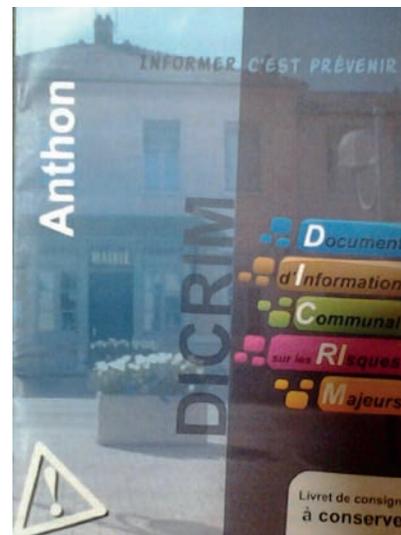
■ Plan Communal de Sauvegarde

La réalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde a été menée à bien durant l'année 2017. L'objectif d'un tel plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations critiques auxquelles elle peut être confrontée, telles que les risques naturels ou industriels, accidents ou perturbations de la vie collective. Envisager ces phénomènes permet d'anticiper les mesures de sauvegarde nécessaires et facilite leurs mises en application avec la participation des élus, du personnel communal et d'une partie des habitants de la commune. Si vous souhaitez vous impliquer et nous rejoindre

dans cette organisation, vous pouvez contacter la mairie.

La dernière phase de ce PCS consiste à informer l'ensemble des habitants grâce à un unique document : le DICRIM (Document d'Information Communale des Risques Majeurs).

Le DICRIM vous est distribué en même temps que ce bulletin. **Dans l'intérêt de tous, il est nécessaire de le lire et de le conserver à portée de main,** avec les pastilles d'iode par exemple, afin de réagir au mieux en cas de nécessité.



■ Modification des horaires de ramassage des poubelles jaunes et des ordures ménagères

A partir du 1er janvier 2018, le service de ramassage des déchets évolue.

Vos poubelles jaunes mais aussi d'ordures ménagères pourront être ramassées indifféremment en matinée, l'après-midi ou en début de soirée.

Les collectes s'échelonnent sur la totalité de la journée, de 4h à 21h.

Nous vous demandons de bien attendre le lendemain du jour de ramassage pour éventuellement signaler un oubli à nos services.

Pensez également à sortir vos poubelles la veille au soir et à ne les rentrer qu'après le passage du camion.

Communauté de Communes



Lyon Saint Exupéry
en Dauphiné



GIRAUD CHAUFFAGE

Maître Artisan Depuis 1969



CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES : FIOUL - GAZ - BOIS - GRANULES

CLIMATISATION - POMPES A CHALEUR - SOLAIRE

DEPANNAGE PLOMBERIE & SALLE DE BAINS CLES EN MAINS

MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES

04 78 32 14 06

PONT DE CHERUY





PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES à portée de clic !

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.





RECENSEMENT de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune

■ Taxi Anthon



En décembre 2015, Monsieur Eliès BENBETKA, s'orientant vers un autre horizon professionnel, a vendu sa société «Taxi Anthon» à Monsieur Jean-François BROSIUS.

Tous les examens nécessaires en poche et domicilié près d'Anthon, celui-ci a été intéressé par la «SARL Taxi Anthon» pour son activité de Taxi-Ambulance et le

caractère «village» de notre commune.

Taxi Anthon propose ainsi, sur rendez-vous, des services de transports médicaux pour malades assis (examens médicaux, chimio, dialyses, hospitalisations, rééducations,...) mais aussi toutes autres courses : aéroport, gares, transferts en stations de ski, business-transport,...

■ Réforme du PACS (Pacte civil de solidarité)

Enregistrement en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.



Effets du PACS

Les partenaires liés par un Pacs ont des obligations réciproques. Le Pacs produit également des effets sur les droits sociaux et salariaux, les biens, le logement des partenaires et en matière fiscale. En revanche, la conclusion d'un Pacs ne produit aucun effet sur le nom ni sur la filiation.

Plomberie Goutille Marcelo



Installateur - Dépannage
Plombier - Chauffage - Climatisation
Zinguerie - Arrosage automatique

04 78 32 54 71
06 60 86 54 71
pgm0203@orange.fr

Taille de pierre
Décoration

Tous travaux funéraire
Organisation obsèques

04 78 31 49 03

marbreriesdg@orange.fr
www.marbrerie-sdg.com



Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Rejoignez la caserne des sapeurs-pompiers de Villette-d'Anthon

En parallèle de vos études ou de votre activité professionnelle, engagez-vous au service de vos concitoyens.

Formé et entraîné, vous développerez vos sens des responsabilités et du travail en équipe. Vous vivrez, une expérience riche et motivante.

Principales conditions d'accès :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- être apte physiquement,
- jouir de ses droits civiques.



Contactez la caserne de Villette-d'Anthon
6 rue des tulipiers 38230 VILLETTE-D'ANTHON

Téléphone :0644131572

■ Mariages

Damien Laurent Oudet et Aline Colliard	03/06/2017
Mickaël Chatenet et Audrey Seillet	22/07/2017
Alexandre Joseph Lloret et Manon Fabre	02/09/2017
Jérémie Alain Cascales et Fantine Mourier	07/10/2017
Grégory Perrin et Anne-Laure Christine Morandini	14/10/2017
Jean-Louis Pietroforte et Marina Trutta	14/10/2017
Rémy Guitton et Farah Hamza-Chérif	18/11/2017

■ Naissances

Lina Dechanoz	05/02/2017
Hugo, Lucas Chareyon	01/03/2017
Léandre, Loe Perret	18/03/2017
Romane, Gabrielle Laveau	19/04/2017
Aaron Cucuphat	01/06/2017
Marin, Ewen Riou	26/06/2017
Vladimir, Dominique, Didier Millet	25/07/2017
Eleonora Buruiana	14/08/2017
Mylia Ditrlich	04/09/2017
Joyce Birgin	24/09/2017
Jessi, André, Daniel Thomas	29/11/2017
Romane, Éline, Audrey Manin	07/12/2017
Djessy, Djimmy, Johnny Pazos Misiaszek	12/12/2017

■ Décès

André Louis Prudhomme	03/01/2017
Joseph Texeira	29/06/2017
Renée Raffin née Lafarge	24/07/2017
Odette Thérèse Antoinette Andrée MOURARET née Moussy	22/08/2017
Jean-Pierre Auguste Seguin	22/09/2017

R E N S E I G N E M E N T S U T I L E S

■ À Anthon

Mairie

Tél : 04 78 32 13 22
Mail : mairieanthon@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-anthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 10h - 12h et 16h - 18h30
Mardi : 16h - 17h30
Jeudi : 16h - 18h30
Vendredi : 10h - 12h et 16h - 17h30
Samedi : 9h - 11h30
(les 2^e et 4^e samedis du mois)

Permanence des élus uniquement sur rendez-vous.

Permanence Bibliothèque Municipale

Lundi : 16h30 - 17h30
Mardi et jeudi fermé
Mercredi : 15h - 16h30
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 11h30

Ecoles primaire et maternelle

Tél : 04 72 02 39 50

Pairie (Pont de Chéruy)

Tél : 04 78 32 14 80

Assistantes maternelles agréées

La liste est consultable en mairie

Taxi Anthon

Tél : 07 75 00 00 01

Anthon Multiserv'

Alimentation, pain, tabac, presse
Tél./Fax : 04 72 46 21 54

Restaurant les Platanes

Tél : 04 78 80 69 23
06 62 38 52 90

Pizza Santa

Tél : 06 13 77 48 20

Chambres d'hôtes

Ferme de Gringalet

Tél : 04 78 32 09 10
06 62 38 52 90
lafermedegringalet.com
lafermedegringalet@gmail.com

Le Donjon

9 rue de la Gait
Tél : 06 76 38 22 49
contact@ledonjon-anthon.fr
www.ledonjon-anthon.com

■ Autres services

Emploi

Pôle Emploi

Tél : 39 49
15 rue Vaucanson
38230 Tignieu-Jamezyzieu

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30 - 16h15
Vendredi : 8h30 - 12h30

Relais emploi municipal et Point information Jeunesse

Tél : 04 78 31 13 32
13 rue Centrale
38230 Pont de Chérury

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 16h

Divers

Bureau de poste

Tél : 04 78 31 19 75
À Villette d'Anthon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 13h30 - 16h30
Samedi : 8h30 à 12h

Trésorerie

Tél : 04 78 32 25 26
4 rue des Aubépines
38230 Pont de Chérury

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mercredi et vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 16h
t038115@dgfip.finances.gouv.fr

Centre des Impôts des Particuliers

Tél : 04 74 96 06 06
Place Charles de Gaulle
38097 Villefontaine Cedex
Impôts service : 0 810 46 76 87

Centre des Impôts Fonciers (CDIF) Nord Isère

Tél : 04 74 31 12 32
12 rue Jean Moulin
BP 107 - 38200 VIENNE

Horaires d'ouverture des déchetteries

	Déchetterie de Charvieu-Chavagneux Route de Vienne Lieu dit « Le Plan »	Déchetterie de Saint-Romain de Jalionas ZA des Serpolières	Déchetterie de Villette d'Anthon Rue des Cyprès	
			Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Lundi	9h - 12h et 13h - 17h	13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Mardi		13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Mercredi	9h - 12h et 13h - 17h	9h - 11h45 et 13h30 - 18h30	13h - 18h	13h - 17h
Jeudi		9h - 11h45 et 13h30 - 18h30		
Vendredi	9h - 12h et 13h - 18h	9h - 11h45 et 13h30 - 18h30	9h - 12h15 et 14h15 - 18h30	9h - 12h15 et 13h15 - 17h
Samedi	9h - 18h	8h30 - 18h30	9h - 12h15 et 14h15 - 18h30	9h - 12h15 et 13h15 - 17h

Social et médico-social

Centre médico-social

2 avenue Paul Chenguelia
38230 Pont de Chéruy
Assistante sociale Tél : 04 57 04 29 20

PMI

Tél : 04 78 32 29 59

Centre médico-psychologique adultes

Tél : 04 74 83 69 90
21 rue Centrale
38230 Pont de Chéruy
Consultations avec des médecins, psychologues et infirmières. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Centre médico-psychologique enfants et adolescents

Tél : 04 78 32 14 74
6 rue des Allobroges - Immeuble Lafayette
38230 Charvieu-Chavagneux

Sécurité Sociale

Tél : 36 46
33 rue de la Liberté - BP71
38232 Pont de Chéruy Cedex
Horaires d'ouverture au public
- Du lundi au vendredi : 8h - 16h
- Permanence agent itinérant CARSAT Rhône-Alpes : 0821 10 69 10
- Retraites : les 1^{er}, 3^e, 5^e mercredis du mois de 8h30 à 11h30 sur RDV
- CMU sur RDV

Allocations familiales

Tél : 0810 25 38 80
- Permanences à Charvieu-Chavagneux : Centre social rue de la Plaine les jeudis 9h - 12h et 13h30 - 16h.
- Permanences à Pont de Chéruy : Pôle social 66 rue de la République les vendredis 9h - 11h30.
- Permanences à Chavanoz : Petit Théâtre, 16 rue du 11 novembre les vendredis (semaines paires) 9h - 12h (fermé en août).

Associations d'aide à domicile / aide à la personne

Entraide Villettoise à Villette d'Anthon

Tél : 04 72 02 46 10

AASAD (Association d'Aide au Soutien A Domicile)

Association agréée par l'Etat
et en collaboration avec le Conseil Général
1, rue de la Liberté
38230 Pont de Chéruy
Tél : 09 60 17 98 23 ou 04 72 46 27 87

ADPA Nord-Isère à Bourgoin-Jallieu

Tél : 04 74 93 85 85 (interviennent sur Anthon)

Association familiale d'aide à domicile de l'agglomération de Pont de Chéruy

7, rue Grammont
38230 Pont de Chéruy
Tél : 04 72 02 35 00

■ Urgences

Pompiers 18 (d'un poste fixe) et **112** (d'un téléphone mobile)
Gendarmerie 04 78 32 11 31 ou le **17**

Urgences médicales et SAMU 15
Urgence dépannage électricité 09 72 67 50 38

■ Informations diverses

Nuisances sonores

Il est rappelé que conformément à l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

www.service-public.fr

Portail de l'administration française : téléchargement en ligne de cerfa (cartes grises, déclaration préalable, demande de permis de construire...), fiches pratiques, annuaire international des sites publics, centre de renseignement, lettre hebdomadaire d'information.

Objectif-Mode

Prêt à porter féminin boutique

**Boutique
tendance**

Tél. : 04 78 61 73 40 - Facebook
Centre commercial intermarché
Zac du Bernet
38280 VILLETTE D'ANTHON

**Taille
34 à 52**

www.objectif-mode.fr vente en ligne

Steve Bianchi

Magnétiseur - Guérisseur - Voyant Medium
Praticien en Quantum Touch
Maître Enseignant Reiki / Hypnose Karmique

Je peux vous aider à apporter une solution à vos problèmes
Amour . Argent . Affaire . Santé . Selon les lois de votre karma
Soin et Bien-être Énergétique Soulage Douleur Stress et Angoisse

Tarif unique pour les soins et la voyance

Tel : 06 61 52 78 84

43 Rue Giffard 38230 Pont de Cheruy

www.topsoin.com

www.contact@topsoin.com



PEUGEOT

**SARL H.L.C.
AUTOMOBILES**



Réparation mécanique et carrosserie

Vente véhicules neufs et occasions

4, bd de l'Union - 38230 Charvieu Chavagneux

Tél. 04 78 32 11 07

hlc.automobiles@orange.fr

Livraisons possibles de 7h30 à 19h

**BEJUI
COMBUSTIBLES**

Fioul domestique - Gasoil - GNR Suisse - Lubrifiants

Possibilité de règlement en plusieurs fois* -
à frais réduits

Vous trouvez toute l'année au **DETAIL** :

- ✓ Fioul domestique
- ✓ ECOOLAIRE
(GNR Suisse)

écopolaire

27, route du Plan du Mont
38630 CORBELIN

Tél. 04 74 88 91 10

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* sous réserve d'acceptation du dossier

RAY
ASSAINISSEMENT

Vidange fosses septiques • Toutes eaux • Bac à graisse
Débouchage et curage canalisations égouts
Inspection vidéo de canalisation



INTERVENTION EN URGENCE



07 71 60 66 23

RAY ASSAINISSEMENT (38)
38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX

04 78 32 12 88

RAY ASSAINISSEMENT (01)
01500 VAUX EN BUGEY

04 74 35 71 64



réinventons / notre métier

Frédéric GENIN

Agent Général

Assurance - Placement

32, av. M^{al} Leclerc 38300 BOURGOIN-JALLIEU

04 74 28 39 16 - agence.fredericgenin@axa.fr

HUGUET MATERIAUX

Matériaux de construction
Depuis 1960

PROFESSIONNELS – PARTICULIERS – LIVRAISON



04 78 32 12 62



RD 517 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Restaurant
LA PIZZA
P I Z Z E R I A



www.lapizz.net



04 74 90 42 79

23, Faubourg des Moulins - 38460 CRÉMIEU

LA PIZZA EMP'
P I Z Z E R I A
À EMPORTER !

12 cours Baron Raverat
38460 CRÉMIEU
04 74 90 16 32

Fermé le lundi.
Ouvert du
mardi au dimanche
à partir de 18h